



Mairie de LOVAGNY  
Tél. 04.50.46.23.37

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 JUIN 2024

Le mercredi 19 juin 2024 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

**Présents** : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, M. DORGET Alexandre, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme GAILLARD Karen, Mme IMBACH Céline, M. LANDON Bruno, Mme LOUP-FOREST Cécile, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle.

**Absents excusés** : Mme ALVIN Dominique (pouvoir donné à Mme Claire DUSSOLLIET-BERTHOD), M. BALLANDRAS Marc (pouvoir donné à Mme Cécile IMBACH), M. MIGUET Bernard (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD), M. VANHOUTTE Jérémy (pouvoir donné à M. Alexandre DORGET)

Date de convocation	: 14/06/2024
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 11 (+ 4 pouvoirs)

M. Alexandre DORGET a été désigné  
comme secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du vendredi 24 mai 2024
- 2- Affaire foncière et droit de préemption
  - DIA Maison 136 chemin des Quarts
  - DIA Maison Route des Gorges
  - DIA Appartement chemin de la Fruitière
- 3- Commande publique - Marché de travaux-Aménagement centre village 2<sup>ème</sup> tranche
- 4- Finances - Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 5- Modification du règlement des services périscolaires
- 6- Elaboration de la liste des jurés d'assises
- 7- Questions et informations diverses

#### 1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU VENDREDI 24 MAI 2024

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de séance du vendredi 24 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité

#### 2) AFFAIRES FONCIERES ET DROIT DE PREEMPTION

##### - DROIT DE PREEMPTION

En l'absence de projet d'intérêt public sur ces secteurs, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- ⇒ DIA 074 152 24 X0007, présentée par Maître Laetitia GIRAUD, Notaire à Annecy (74), pour le compte de M. et Mme Yves VIVIAN, M. Jérôme VIVIAN et Mme Céline VIVIAN, relative à la vente d'une maison individuelle de 148 m<sup>2</sup> de surface habitable, située sur les parcelles cadastrées AB 77 (479 m<sup>2</sup>), AB 78 (810 m<sup>2</sup>) et AB 404 (23 m<sup>2</sup>), d'une superficie totale de 1312 m<sup>2</sup>, en zone U du PLU, sis au 166, « route des Gorges », au prix de 525 000€.
- ⇒ DIA 074 152 24 X0008, présentée par Maître Alexandre LONCHAMPT, Notaire à Annecy

(74), pour le compte de M. Gilbert SIMONET et Mme Corinne CROCHET, relative à la vente d'un appartement avec garage et cave de 53,04 m<sup>2</sup> de surface habitable dans une copropriété, située sur la parcelle cadastrée AB 1068 (635 m<sup>2</sup>), en zone U du PLU, sis au 89 « chemin de la Fruitière », au prix de 254 000€ (234 000€ pour l'article 1 et 20 000€ pour l'article 2) dont 2 700€ de mobilier. Droits réels grevant les biens : servitudes.

- ⇒ **DIA 074 152 24 X0009**, présentée par Maître Vincent ORTOLLAND, Notaire à Pringy, commune déléguée d'Annecy (74), pour le compte de M. Vincent AIGON et Mme Christine BEHR, relative à la vente d'une maison individuelle de 118 m<sup>2</sup> de surface habitable, située sur les parcelles cadastrées B 1008 (1025 m<sup>2</sup>) et la B 1015 (1025 m<sup>2</sup>), pour une surface totale de 1347 m<sup>2</sup> en zone U du PLU, sis au 136 « chemin des Quarts », au prix de 758 000€ dont 37 400€ de mobilier - commission de 22 740€ (servitude de passage grevant les biens)

### 3) COMMANDE PUBLIQUE MARCHÉ DE TRAVAUX – AMMENAGEMENT CENTRE VILLAGE – 2<sup>ème</sup> tranche

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'aménagement du Centre Bourg, une consultation des entreprises a été lancée sous forme de marché à procédure adaptée pour l'aménagement du carrefour RD14/RD64 et de la zone 30 en tranche conditionnelle. Un avis d'appel public à la concurrence est paru sur le site de dématérialisation des marchés publics de l'Association des Maires de Haute-Savoie le 23 avril 2024 et dans le Dauphiné Libéré du 26 avril 2024.

L'ensemble des travaux, qui comporte 3 lots, est estimé à la somme de 734 285€ HT.

La Commission chargée du choix des offres, réunie le 12 juin 2024 après analyse des offres par le maître d'œuvre, a décidé de lancer des négociations pour le lot 1-Terrassement-VRD-Bordures-Enrobés et le lot 2-Bétons de surface et propose d'attribuer le lot 3- Aménagements de surface et paysagers, estimé à 228 307.50€ HT, à l'entreprise SAEV pour un montant de 226 678 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le choix de la Commission chargée de l'examen des offres et attribue le Lot 3- Aménagements de surface et paysagers à l'entreprise SAEV pour un montant de 226 678 € HT (TF : 179 175€-TC : 47 503€) soit 272 013.60€ TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce marché.

### 4) LIGNE DE TRESORERIE 2024

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 13 juin 2023, une ligne de trésorerie avait été souscrite auprès du Crédit Mutuel, pour un montant de 100 000 €, afin de pallier aux besoins ponctuels de trésorerie durant la gestion annuelle des dépenses et dans l'attente du versement de certaines recettes prévues.

Il rappelle également que les tirages effectués sont non budgétaires, seuls les frais financiers générés par la ligne de trésorerie apparaissent dans le budget de la commune.

Cette ligne de trésorerie étant arrivée à son terme, une consultation a été réalisée.

La Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel, la Banque Postale et le Crédit Agricole des Savoie ont répondu à la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de contracter une ligne de trésorerie à court terme de 100 000 € auprès du crédit mutuel
  - Taux : EURIBOR 3 MOIS + 0.60%
  - Durée : 1 an
  - Commission d'engagement : 150€
  - Commission de non utilisation : 0.15%

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de cette ligne de trésorerie, selon les conditions ci-dessus.

## 5) MODIFICATION DU REGLEMENT DES STRUCTURES PERISCOLAIRES

Le règlement unique des services périscolaires pour l'année 2024-2025 est présenté à l'ensemble des conseillers municipaux. Le Maire propose le maintien des tarifs des services du périscolaire et présente quelques adaptations mineures au règlement.

Les modifications apportées au règlement unique du périscolaire pour la rentrée, portent sur :

- Article 4 : permanence des parents (restaurant scolaire)
- Article 6 : modalités d'inscription
- Article 7 : inscriptions hebdomadaires (restaurant scolaire)
- Article 8 : annulations et inscriptions exceptionnelles
- Article 10 : les tarifs (restaurant scolaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications du règlement unique qui fixe les modalités de fonctionnement des deux structures municipales (restaurant scolaire, garderie périscolaire). Ces modifications prendront effet à la rentrée 2024-2025.

## 6) ELABORATION DE LA LISTE DES JURES D'ASSISES

Le conseil Municipal, suite à l'arrêté préfectoral N°PREF-DCI-BCAR-2024-0751 en date du 18 avril 2024, doit procéder à la désignation des personnes qui figureront sur la liste préparatoire au jury d'assises.

Cette désignation s'effectue par tirage au sort sur les listes électorales des communes concernées, le nombre de personnes figurant sur la liste préparatoire est fixé à 9.

**Canton n°1 Annecy 1** soit :

- Lovagny (3) - Mésigny (2) - Nonglard (1) - Sallenôves (3)

## 7) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### A- PERISCOLAIRE

Mme Cécile LOUP-FOREST donne lecture du courrier d'un parent d'élève concernant la difficulté qu'il rencontre pour la prise en charge de son enfant pendant les vacances scolaires et le mercredi en semaine. La commune lui a apporté une réponse et une entrevue est prévue courant juillet.

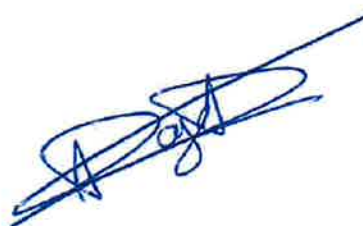
### B- CONFLIT DE VOISINAGE

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers et réponses apportées par la commune sur le conflit de voisinage qui oppose « Tombée du ciel » et « l'auberge du bon refuge ».

La séance a été levée à 21H40

Le Maire,  
Henri CARELLI

Le secrétaire de séance,  
Alexandre DORGET



Approuvé à l'unanimité  
le 17 juillet 2024

